Quiconque soigne sans connaître la médecine en est responsable.

Abdullah ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) à dit : « Quiconque soigne sans connaître la médecine en est responsable. »

[Bon] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud]

Quiconque prétend connaître la science de la médecine, alors qu'il n'en est rien et qu'il ne la maîtrise pas, qui trompe les gens, les soigne et donne la mort en raison de son remède, ou cause des dommages aux membres en est responsable car il a transgressé en trompant les gens et en s'aventurant dans ce qu'il ne connaissait pas. De plus, il n'y a pas de divergence sur le fait que si le soigneur transgresse [en prétendant faussement connaître la médecine] puis tue le malade, il en est alors responsable. Et il en est de même de toute personne prétendant maîtriser une science ou une pratique alors qu'il n'en est rien, c'est un transgresseur. Si son acte entraîne la mort ou un préjudice, il est alors responsable du paiement du prix du sang, sans pour autant être redevable du talion [et subir une sentence] car elle n'a pas fait cela sans la permission du malade.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58212

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee